

COMMUNE DE SAINT MADEN

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2021

Nombre de membres : 11

En exercice : 10 -

Présents : 7 - Votants 9 (8 : délib 2021-04-01) - Date de convocation : 25/03/2021

L'an deux mille vingt-un, le 1^{er} Avril à dix-huit heure trente le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire.

ETAIENT PRESENTS : LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire, CHENU François, FAUCON Patrick, PEDRON Nathalie, adjoints au Maire, QUEMERAIS Thomas, REHEL Elodie, QUEMENEUR Hélène (arrivée à 19 h 29)

Absents excusés : FOUERE Izabela (pouvoir à QUEMERAIS Thomas), ROBERT Emilie, LECHEVESTRIER Manuel (pouvoir à FAUCON Patrick)

SECRETAIRE DE SEANCE : QUEMERAIS Thomas

ORDRE DU JOUR

- Approbation des compte administratif et de gestion 2020 ;
- Vote du budget primitif 2021 ;
- Affectation résultat 2020 ;
- Vote des taux d'imposition 2021 ;
- Participation 2021 : charges du SIRS ;
- Rythmes scolaires : proposition maintien semaine 4 jours d'école suite avis conseil d'école ;
- Projet travaux école : financement Etat « *dotation soutien à invt local* » (DSIL) plan de relance ;
- Questions diverses.

Approbation des compte administratif et de gestion 2020 (2021-04-01)

Monsieur CHENU François est désigné président de séance pour l'approbation des comptes administratif 2020.

Après présentation détaillée et vote, à l'unanimité des votants, les membres du conseil municipal :

APPROUVENT les comptes administratif et de gestion 2020 tels que suit :

	BP 2020 + DM (€)	Réalisé(€)	Résultat antérieur
<u>Section de fonctionnement</u>			
Dépenses	179 603	122 476.70	
Recettes	167 603	175 878.16	12 000

Résultats : Exercice : 53 398.46 € Clôture : 65 398.46 €

Section d'investissement :

Dépenses	118 754.11	58 057.78	20 039.52
Recettes	138 793.63	74 753.73	

Résultats : Exercice : 16 695.95 € Clôture : - 3 343.57 €

Vote du budget primitif 2021 (2021-04-02)

Après présentation détaillée et vote, à la majorité des votants : 1 abstention, contre : 2 voix , pour : 6 voix, le conseil municipal :

VOTE le budget primitif tel que suit :

	Budget primitif 2021
<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	192 743 €
Recettes	192 743 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	218 045.57 €
Recettes	218 045.57 €

Affectation résultat 2020 (2021-04-03)

Le Maire rappelle les résultats 2020 :

Section de fonctionnement :

Exercice : 53 398.46 €

Clôture : 65 398.46 €

Section d'investissement :

Exercice : 16 695.95 €

Clôture : - 3 343.57 €.

Il convient à présent d'affecter le résultat de fonctionnement soit 65 398.46 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal à la majorité :

AFFECTE en résultat reporté de fonctionnement (article 002) la somme de 15 000 €, le solde soit 50 398.46 € sera versé à la section d'investissement en « réserves capitalisées » article 1068.

Vote des taux d'imposition 2021 (2021-04-04)

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les éléments fiscaux fournis par l'administration en matière des taux d'imposition « ménage » : taxe foncière bâtie et non bâtie pour 2021. Il rappelle la réforme de la taxe d'habitation engagée visant à sa suppression en 2021.

Les éléments de compensation liés à la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales sont présentés (produits nets de taxe foncière propriété bâtie perçus en 2020 par la Collectivité et le Département, calcul et application du coefficient correcteur ,).

Il rappelle ensuite les taux applicables à la taxe foncière en 2020 :

Taxe foncière bâtie..... 18.70 %

Taxe foncière non bâtie..... 54.68 %

et invite l'assemblée à réfléchir sur une éventuelle modification des taux.

Après délibération, à la majorité des votants, le conseil municipal :

VOTE le maintien des taux d'imposition pour 2021 tels que suit :

Taxe foncière propriété bâtie..... 38.23 % (issu de la fusion des parts communale 18.70 % et départementale 19.53 %)

Taxe foncière propriété non bâtie..... 54.68 %.

Participation 2021 : charges du SIRS (2021-04-05)

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des présents :

VALIDE le montant de la participation prévisionnelle aux charges du SIRS en 2021 soit : 41 977.88 €.

Rythmes scolaires : proposition maintien semaine 4 jours d'école suite avis conseil d'école
(2021-04-06)

Le Maire informe l'assemblée suivant les éléments transmis par les services de l'Inspection académiques 22 que l'organisation d'une semaine sur 4 jours est une adaptation de l'organisation de la semaine scolaire telle que définie à l'article D521-10, soit sur 9 demi-journées. La semaine de 4 jours est dérogatoire accordée par le directeur académique au nom du recteur.

Une dérogation a été accordée en 2017 pour une durée de 3 ans, il convient aujourd'hui d'envisager la suite donnée à la dérogation obtenue en 2017 pour une durée de 3 ans. Il est précisé que le conseil d'école est favorable à la mesure dérogatoire.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

SOLLICITE le renouvellement pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2021 la dérogation pour une organisation de la semaine scolaire en 4 jours.

CHARGE le Maire de faire le nécessaire en vue de l'application de la présente décision.

Projet travaux école (2021-04-07)

Le Maire rappelle les différentes discussions intervenues au sujet du mauvais état de la couverture de site scolaire et la nécessité de prévoir des travaux de rénovation.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'Etat en vue d'obtenir la DSIL (Dotation de solidarité d'investissement local), le dossier est à déposer avant le 30/04/21.

Saint Maden,
Le 12/04/2021

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,

Validé le 13/4/21 -